

## Troubles du comportement d'un élève : procédure d'urgence à déclencher en cas de **crise grave** entraînant une situation d'urgence. (A prévoir dès le début de l'année scolaire par les équipes)

Crise de pleurs, agitation, confusion, mouvements désordonnés, insultes, actes de violence contre lui ou envers les autres...

Demander à l'élève ressource formé par l'école (APS) d'aller chercher un autre adulte dans l'école

**Isoler l'enfant ou faire évacuer les autres, le rassurer, lui parler calmement, ne pas le laisser seul.  
Si possible ne pas faire de contention.**

Appeler les parents pour un retour éventuel au domicile

Se calme : retour en classe puis informer le médecin de l'éducation nationale, le psychologue scolaire...

Ne se calme pas et les parents ne sont pas joignables ou ne peuvent pas être présents : évaluer la situation

**Soin-sécurité : c'est une urgence vitale : appel du SAMU 15 ou 112** (expliquer la situation connue sur le plan médical, qui se répète régulièrement, et arrivée au bout du protocole habituel qui ne fonctionne plus ; les parents sont dépassés).

Si nécessaire (violence extrême, atteinte à la sécurité des biens et des personnes) : intervention des forces de l'ordre (police ou gendarmerie) **17** Permettant la sécurisation des lieux, des personnes...

Prévenir l'autorité hiérarchique (IEN, chef d'établissement)

Faire remonter l'incident par voie hiérarchique. Préparer un compte-rendu précis des faits (horaires, circonstances, paroles prononcées...) Notamment pour intervention des services sociaux.

Préparer le retour de l'élève : évaluer l'impact sur le groupe, classe et école, contact avec le psychologue scolaire, et le service de santé de l'éducation nationale.